



PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions de la **Loi du 5 juillet 1983 et du Décret du 30 août 1984** sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution

En application de l'article 120-2.03 de la division 120 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.

CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

| | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| Nom du navire | : DOLOMIEU | Jauge brute Londres (UMS) | : 2667 |
| Numéro ou lettres distinctifs | : FIDG | Jauge brute Oslo (Tx) | : |
| Port | : SAINT DENIS DE LA | Type de navire ¹ | : Navire de pêche |
| Numéro d'immatriculation | : 930604 | Longueur hors tout (M) | : 89,4 |

1 Le présent permis de navigation établit que le navire susvisé a été dûment surveillé et visité conformément aux dispositions de la Loi du 5 juillet 1983, du Décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour leur application.

1.1 Il a été constaté que le navire satisfait aux prescriptions réglementaires qui lui sont applicables en ce qui concerne la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité et la prévention de la pollution.

1.2 Il a été attribué un franc-bord : 686 mm

1.3 Sa drome de sauvetage est ainsi composée :

1 canots de secours

0 embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 0 personnes

4 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 80 personnes

0 engins flottants susceptibles de supporter un total de 0 personnes

10 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 2 munies d'un fumigène

48 brassières de sauvetage dont 0 pour enfants

0 combinaisons d'immersion

1.4 Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes ³ :

panneau machine n° 8 à plat-pont - panneau de déchargement des prises à plat-pont - vanne collecteur eau douce dans local propulseur - skiff comme canot de secours - emport de combinaisons d'immersion - position longitudinale des feux de tête de mât

2 En conséquence, le présent permis de navigation est valable pour les conditions particulières ci-après :

2.1 Catégorie de navigation et parcours autorisé ⁴ :

1ère avec 1 passagers à bord, soit un nb maximal de personnes à bord : 40 et sur le parcours autorisé : navigation limitée à une exploitation dans l'océan indien au nord de la latitude 21° sud

2.2 Nombre de personnes à bord

Membres de l'équipage : 34

Personnel spécial : 5

2.3 Autres conditions ⁵ : Thonier senneur congélateur surgélateur.

Vitesse en service = 17 noeuds (en mode 2 : MEP + BEP);

Port en lourd minimal = 1412,51T;

Port en lourd maximal = 2104,07 T :

* POIDS CONSTANTS :

- Senne : 90,00 t

- Câbles sur treuils : 15,00 t

- Bouées / radeaux : 2,00 t

- Skiff : 45,00 t

- Speed boat : 4,00 t

- Rechanges pêche : 25,00 t

- Rechanges machine : 20,00 t

- Matériel divers : 2,20 t

- Équipage et effets : 3,80 t

- Sel et sacs : 15,00 t

- Total constant : 222,00 t

* POIDS VARIABLES :

- Gazole : 337,44 t (53%)

- Caisses journalières : 7,34 t (100%)

- Eau douce : 109,16 t (100%)

- Eau ballastage : 9,55 t (21%)

- Huiles neuves : 8,12 t (100%)

- Stabilisateur : 26,00 t (40%)
- Cuves : 693,47 t (99%)
- Cales : 681,00 t (100%)
- Vivres : 10,00 t (100%)
- Total variable : 1882,08 t

Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 30/03/2013

Lieu : LE PORT
 Date : 03/10/2012
 Signature de l'agent autorisé :

L'OFFICIER DES AFFAIRES MARITIMES
 Marc LE BAS
 CHEF DU CENTRE DE SECURITE DES NAVIRES
 DE LA REUNION



- 1 Navire à passagers / Navire de charge ou Navire-citernes / Navire de pêche / Navire de plaisance / Autre navire (à préciser)
 3 Avec références de la décision
 4 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories
 5 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

Permis de navigation

Nom du navire : DOLOMIEU

Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé² jusqu'au : 18/04/13

Lieu : Le Port
 Date : 20/03/13
 Signature de l'agent autorisé :

L'OFFICIER DES AFFAIRES MARITIMES
 Marc LE BAS
 CHEF DU CENTRE DE SECURITE DES NAVIRES
 DE LA REUNION



Le présent permis de navigation est renouvelé / prorogé² jusqu'au : 29/03/2014

Lieu : Port-Louis
 Date : 18/04/13
 Signature de l'agent autorisé :

L'OFFICIER DES AFFAIRES MARITIMES
 Marc LE BAS
 CHEF DU CENTRE DE SECURITE DES NAVIRES
 DE LA REUNION



² Rayer la mention inutile